

RAPPORT DE GESTION ANNUEL – 2023/2024

FONDS : **CONSTELLATION**

OPCVM RELEVANT DE LA DIRECTIVE 2009/65/CE

L'exercice du Fonds clôturant en juin, nous retraçons ici les faits marquants entre le 1^{er} juillet 2023 et le 30 juin 2024.

1. La fin d'un cycle de durcissement monétaire extrêmement dur.

Cet exercice a été marqué par la poursuite du plus dur resserrement monétaire des banques centrales depuis les années 80. En effet, la Fed a relevé en juillet 2023 son taux directeur de 0,25% à 5,50%, soit la onzième hausse depuis mars 2022. L'objectif des FED Funds a ainsi progressé de 5,25% en 16 mois, tandis que le taux des dépôts de la BCE a été réhaussé de 4% entre juillet 2022 et septembre 2023. Comme Paul Volcker dans les années 80, Jerome Powell et Christine Lagarde resteront dans l'histoire pour être les présidents des deux plus grands banques centrales du monde ayant pratiqué un très fort durcissement monétaire. L'objectif aujourd'hui est toujours le même que celui dans le passé : combattre une inflation excessive. Celle-ci a culminé respectivement sur un an glissant à 9,1% et à 10,6% en juin 2022 aux États-Unis et en octobre 2022 en zone euro. En réalité sur la période de l'exercice du Fonds, l'inflation a connu une nette décélération jusqu'en juin 2024, à 3% outre-Atlantique et à 2,5% en zone euro. Ce mouvement, appelé désinflation, a permis l'arrêt des hausses des taux depuis juillet 2023 pour la Fed et septembre 2023 pour la BCE. Depuis, ces deux banques centrales ont adopté une longue période de statut quo, maintenant une politique monétaire restrictive, car toujours méfiantes d'une possible reprise à terme de l'inflation. Seule la BCE a lâché du lest le 6 juin 2024 en abaissant d'un quart de point son taux dépôt, désormais à 3,75%. Cependant, celle-ci a averti les investisseurs qu'elle ne s'engagerait pas sur un rythme de baisse des taux, tant le calendrier est incertain et les inquiétudes sur un non-retour de l'inflation vers l'objectif à moyen terme de 2% sont grandes.

2. L'économie et les marchés des pays développés

Les marchés ont vécu tout au long de cet exercice dans l'angoisse d'une nouvelle récession dans toutes les zones géographiques. Les courbes de taux souverains ont conservé leur caractère inversé, c'est-à-dire que les taux longs sont inférieurs aux taux courts, signe d'une extrême méfiance. Aux États-Unis, cet écart entre les deux échéances a culminé à -0,85% le 28 août 2023 (soit 4,20% pour le 10 ans et 5,05% pour le 2 ans) et à -0,55% le 15 septembre 2024 (soit 2,59% le 10 ans et 3,14% le 2 ans).

Dans les faits, la croissance américaine a été robuste, affichant en rythme annualisé 4,9% et 3,4% aux 3^{ème} et 4^{ème} trimestres 2023 et 1,4% et 2,8% aux 1^{er} et 2^{ème} trimestres 2024. En zone euro, le bilan est beaucoup plus nuancé avec une croissance de 0% aux 3^{ème} et 4^{ème} trimestres 2023 et de 0,30% pour les deux suivants de 2024. Toutefois, malgré cette stagnation du second semestre 2023, la récession a été évitée. L'Allemagne est toujours une des lanternes rouges de la zone euro, avec une décroissance respective de 0,5% et de 0,1% au 4^{ème} trimestre 2023 au 2^{ème} trimestre 2024. Le pays a affiché une modeste croissance de 0,10% au 3^{ème} trimestre 2023 et de 0,20% au 1^{er} trimestre 2024. Dans ce contexte de faible croissance et de ralentissement économique, dans un environnement de politique monétaire restrictive, les marchés ont évolué à la baisse jusqu'à fin octobre 2023, où l'indice CAC 40 affichait une performance négative depuis le début de l'exercice de plus de 8%. Ce n'est qu'avec une amélioration des données économiques et surtout avec la conviction que les banques centrales en avaient terminé de leur cycle de durcissement monétaire que les indices actions ont commencé à se reprendre. Le point crucial, signalant un changement de paradigme, a été la réunion FOMC de la Fed des 12 et 13 décembre 2023, où les membres anticipaient trois baisses de taux pour 2024. Cette projection ouvrait une nouvelle ère possible d'assouplissement monétaire, avec à la clé une expansion des multiples de valorisation des actifs financiers. Les marchés ont ainsi poursuivi un rallye haussier jusqu'à mi-mai 2024 pour la zone euro, avant de consolider dans l'attente des résultats des élections européennes et de l'annonce de la dissolution de l'Assemblée nationale en France. Aux États-Unis, la révolution de l'intelligence artificielle a

permis aux indices boursiers de progresser à un rythme plus régulier et soutenu. Finalement, la performance (dividendes réinvestis et en devise locale) sur l'exercice a été positive de 24,54% et de 30,77% pour les indices S&P 500 et NASDAQ 100. Celle-ci a été beaucoup plus faible pour les indices CAC (+4,21%) et STOXX Europe 600 (+14,56%). L'indice MSCI All Country World Index affiche une performance de 19,94% sur la période.

3. La situation chinoise

La croissance chinoise a nettement décéléré au cours de cet exercice passant de 6,3% au 2^{ème} trimestre 2023 à 4,7% au 2^{ème} trimestre 2024. Le pays reste empêtré dans la crise immobilière et la consommation marque également le pas, puisque la contribution dans le PIB est passé de 78% à 60,5% sur cette période. Pour essayer de relancer son économie, la Banque Populaire de Chine a réduit par deux fois (en septembre 2023 et en janvier 2024) le taux de réserve sur les dépôts bancaire, les baissant à 10% contre 10,75% auparavant. Malgré ces assouplissements monétaires, les perspectives de l'économie chinoise sont orientées à la baisse, puisque les économistes anticipent la poursuite de la décélération de la croissance chinoise à 4,3% en 2026 contre 4,9% pour l'année 2024. Tous ces mauvais chiffres expliquent la mauvaise performance des indices boursiers Hang Seng et Shanghai Shenzen CSI 300. Ceux-ci ont connu un point bas en janvier 2024 avec une performance négative (dividendes réinvestis) respective de 19% et de 16%, avant de se reprendre et de terminer l'exercice respectivement à -2,20% et -7,70%. Cette déception sur l'activité en Chine a pesé sur les ventes des grands groupes occidentaux présents dans le pays, notamment ceux du secteur du luxe.

4. Le yen, le *carry trade*¹ et la bonne performance de la bourse de Tokyo.

Le financement à court terme est actuellement quasi gratuit en yen à 0,10%, comparé au coût de 5,50% en dollar et de 3,75% en euro. Cet écart important s'explique par le plus fort durcissement monétaire depuis 40 ans adopté par la Fed et par la BCE depuis la création de l'euro. Tandis que ces deux institutions relevaient massivement leurs taux directeurs en 2022 et 2023, la Banque du Japon était restée inactive, trop contente de voir enfin de l'inflation, après avoir lutter en vain pendant plusieurs décennies contre le mal de la déflation. Les conséquences ont été immédiates et perverses. Le yen est devenu la devise de financement favorite, car peu chère avec des taux quasi nuls, voire négatifs en réel si l'on déduisait l'inflation japonaise. Une des opérations favorites est celle dite de portage (ou *carry trade*). Celle-ci consiste à emprunter en yen et à placer la somme équivalente en dollar, après une opération de change (de vente de yens contre achat de dollars), permettant ainsi d'empocher sur la durée l'écart de rémunération entre les deux devises. Dans une note d'août 2024, J.P. Morgan estime à 4 000 milliards de dollars, les montants consacrés à de telles opérations. Un chiffre colossal ! Cette pratique est tellement adoptée, que sa conséquence a été la forte baisse de la devise nippone qui s'était dépréciée sur la période de l'exercice de presque 10% contre l'euro et de plus de 10% contre le dollar. Les opérateurs adoptant cette stratégie gagnent ainsi sur les deux tableaux, c'est-à-dire sur le portage et sur le gain de change, car ils sont emprunteurs d'une devise qui se déprécie. Combien de temps cela peut-il durer, ces opérateurs étant en risque de change et pourraient subir d'importantes baisses si la devise nippone venait à remonter ?

Cette baisse du yen a en tout cas dopé les résultats des entreprises japonaises. Depuis le début de l'exercice, les estimations de leurs bénéfices par action n'ont cessé d'être relevées à la hausse, de l'ordre de 12%. Ceci explique la bonne performance respective des indices Topix et Nikkei, en devise locale, de 25,7% et 21,55%. En tenant compte de la dépréciation de la devise, celles-ci sont ramenées à 14,9% et 11,1% en euro.

¹ *Carry trade* : opérations de portage de taux.

5. La bonne santé de l'Inde et de son marché boursier

La croissance indienne reste toujours solide à 7,76% sur un an glissant au 2^{ème} trimestre 2024. Le marché boursier en profite, en affichant une performance dividendes réinvestis sur la période de l'exercice de plus de 26,8% pour l'indice Nifty 50, ce qui le distingue nettement de son homologue chinois.

Sources : Bloomberg, Financière de l'Arc.

POLITIQUE DE GESTION

Performances

Sur l'exercice clos au 28 juin 2024, CONSTELLATION affiche une hausse de 11,38 % pour la part C (FR0011175199) et de 12,01 % pour la part S (FR0013525888), contre une hausse de 14,13 % pour son indice composite (50% MSCI ACWI EUR dividendes réinvestis, 25% MSCI EMU Top 50 Net Return EUR et 25 % €STR capitalisé).

Sur un an, la volatilité du FCP est de 7,35% contre 5,92 % pour son indice composite de référence.

Notre exposition nette actions (comprenant les produits dérivés et les OPC) est de 77,50 % au 28 juin 2024.

Le FCP présente une exposition aux devises hors euro de 10,48 % (max 100 %).

Au 28 juin 2023, le Fonds présente une poche de liquidités et quasi-liquidités (y compris le monétaire) de 28,9 %.

Les principaux contributeurs à la performance absolue du FCP sur l'année ont été les suivants :

Contributions

La contribution à la performance s'articule comme suit :

	Performance exercice
OPC	9,52 %
Futures	3,15 %
Autre	-1,29 %

Le delta de performance (« Autre ») est essentiellement à rapprocher des frais de gestion du Fonds et des gains sur les liquidités en devise.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures de l'OPC. Ces performances sont données à titre indicatif et s'apprécient à l'issue de la durée de placement recommandée du Fonds.

Détails par poche :

- OPC

Les 5 meilleurs contributeurs parmi les OPC

OPC	Contribution en %
HSBC MSCI WORLD V ESG USD ACC	2,14
ISHARES MSCI WORLD SRI UCITS ETF ACC EUR	1,96
FRANKLIN FTSE INDIA UCITS ETF	1,81
IVZ NASDAQ-100 ESG ACC	1,51
DNB-TECHNOLOGY-A-I-CAP	0,95

La nette reprise des marché actions depuis octobre 2023 a permis aux OPC investis sur les actions d’afficher de solides performances. Ainsi, les ETF investis sur les actions internationales HSBC MSCI WORLD V ESG USD ACC et ISHARES MSCI WORLD SRI UCITS ETF ACC EUR figurent parmi les meilleurs contributeurs. Conformément à notre explication précédente dans la partie 5 de la section intitulée « Environnement économique et conjoncture boursière », l’excellente performance du marché indien sur la période explique la forte contribution de l’ETF Franklin FTSE India Ucits. La fin de la politique de durcissement monétaire des banques centrales et le boom de l’intelligence artificielle a soutenu les fonds investis en actions technologiques et expliquent les fortes contributions des fonds Invesco Nasdaq 100 ESG et DNB Technology A-I.

Les 5 pires contributeurs parmi les OPC

OPCVM	Contribution en %
AMUNDI STOXX EUROPE 600 ENERGY	-0,19
SOFIDY SELECTION 1-I	-0,20
HMG DECOUVERTES PME-I	-0,27
AMUNDI CAC 40 ESG	-0,28
INVESCO SOLAR ENERGY ETF	-0,35

Le ralentissement économique, ainsi que l’absence de pénurie de gaz et de pétrole tant redoutée après la guerre en Ukraine, ont pesé sur les matières premières et les valeurs de l’énergie. Ce phénomène a pesé sur les ETF AMUNDI STOXX EUROPE 600 ENERGY et INVESCO SOLAR ENERGY ETF. Ce dernier a davantage été impacté, car la perspective de la réélection de Donald Trump en novembre 2024 a pesé sur les valeurs liées aux énergies renouvelables. L’incertitude politique en France a handicapé l’ETF Amundi CAC 40 ESG. Le faible dynamisme économique e été néfaste pour le fonds immobilier SOFIDY SELECTION 1-I et le fonds de petites et moyennes valeurs HMG Découvertes PME-I.

- Poche dérivés futures

La contribution est positive de 3,15%, dont 3,13% de gain sur les contrats sur indices actions. Le reliquat de 0,02% étant le total de la contribution positive sur des contrats pour couvrir le risque de change sur le yen et le dollar.

Sous-jacents des contrats futures	Contribution en %
S&P500 EMINI FUT Mar24	0,82
XAK Technology Jun24	0,64
S&P500 EMINI FUT Jun24	0,60
E-Mini Russ 2000 Dec23	0,41
S&P500 EMINI FUT Dec23	0,30

Les meilleurs contributeurs des futures concernent des contrats sur des indices actions américains, à savoir les indices S&P 500, les indices Russell 2000 (des petites et moyennes valeurs) et l’indice XAK Technology, qui correspond à une sélection des valeurs de l’indice S&P 500 Technology. Il est important de noter que s’exposer sur des indices étrangers via l’achat de contrats futures permet de ne pas s’exposer à un risque de change sur le nominal, mais seulement sur les gains et les pertes latentes.

Principaux mouvements OPCVM hors OPCVM monétaires :

Principales ventes :

OPC	Montants cédés (en €)
IVZ NASDAQ-100 ESG ACC	4 003 711
AMUNDI S&P G INDUSTRIAL ETF DR U	3 302 611
AMUNDI CAC 40 ESG	2 796 193
NORDEA GSQ B USD	2 693 913
DNB-TECHNOLOGY-A-I-CAP	2 540 231
VANECK GOLD MINERS UCITS ETF	2 491 501

Principaux achats :

OPC	Montants achetés (en €)
ISHARES MSCI GLOBAL SEMICONDUCTORS A	-1 087 496
HSBC MSCI WORLD V ESG USD ACC	-4 641 180
ISHARES MSCI WORLD SRI UCITS ETF ACC EUR	-3 822 773
IVZ NASDAQ-100 ESG ACC	-3 663 131
AMUNDI CAC 40 ESG	-2 866 067
FRK FTSE INDIA UCITS ETF	-2 078 628

Le Fonds a pris des profits sur des lignes en fortes plus-values, telles que les ETF Invesco Nasdaq-100 ESG, Amundi S&P G Industrial (valeurs industrielles américaines) et Vaneck Gold Miners UCIT (actions de mines d'or). Pour les ETF investis sur des indices actions américains, l'objectif était non seulement de sécuriser la plus-value, mais d'investir également sur des contrats de dérivés futures avec des sous-jacents équivalents, afin de ne pas subir de risque de change sur le nominal de ces investissements. Nous avons vendu DNB technology et Nordea GSQ B USD pour réinvestir dans le fonds l'ETF Ishares MSCI Global semiconductor et HSBC MSCI World V ESG USD. Cela permet d'avoir une exposition en actions internationales plus diversifiée. Le Fonds a investi sensiblement en actions indiennes via l'ETF Franklin FTSE India Ucit.

Au 28/06/2024, la répartition par classe d'actifs se décompose ainsi : 58,2% en fonds actions, 12,8% en fonds obligataires et 29% en monétaires et liquidités. Avec les dérivés actions, l'exposition total en actions du fonds représentait 77,5%.

Il convient de noter que depuis juillet 2023, le Fonds n'investit plus dans des titres vifs.

PERSPECTIVES 2024-2025

Le durcissement monétaire depuis 2022 commence à peser sur plusieurs secteurs de l'économie. La désinflation étant bien entamée, les banques centrales devraient lâcher du lest prochainement, sachant que le déséquilibre sur le marché du travail se résorbe et que l'inflation des salaires est également en nette diminution. Cette perspective de baisse des taux directeurs sur le prochain exercice devrait renchérir le prix des actifs financiers, aussi bien pour les obligations que pour les actions. Toutefois, l'activité économique ne doit pas basculer pas en récession. En dépit d'une récente baisse, les indicateurs pointent pour une croissance moins forte aux États-Unis et toujours très faible en Europe. Dans ce contexte, la bonne tenue des marchés actions lors du prochain exercice dépendra principalement de la croissance des bénéfices par action. Sur ce point les

entreprises maintiennent leurs marges et les prévisions des analystes tablent toujours pour une croissance assez forte en 2025.

Achevé de rédiger le 21/08/2024.

Pour l'attribution de performance : les calculs produits ne font pas l'objet d'un contrôle indépendant et sont fournis à titre purement indicatif.

Informations relatives aux opérations de financement sur titre – Règlementation SFTR (« Securities Financing Transaction Regulation »)

Au cours de l'exercice, le Fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres ou de matières premières, opération d'achat/revente ou de vente/achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

Recours à des techniques de gestion efficace de portefeuille

Le Fonds applique une stratégie de gestion active et n'a pas recours aux techniques de gestion efficace du portefeuille au sens de la Directive 2009/65/CE. De plus, au cours de cet exercice, seuls les produits dérivés simples (futures et options) ont été utilisés. Le ratio d'engagement au 28 juin 2024 s'élevait à 19,3 %, soit 4 372 774,9 € en nominal.

Financement de la recherche

L'entrée en vigueur de la directive européenne sur les Marchés d'Instruments Financiers (« MIF 2 ») a imposé un certain nombre de nouvelles obligations, notamment en matière de financement de la recherche financière.

Jusqu'à là, le coût de l'analyse financière était payé par l'exécution, ex-post. Depuis le 3 janvier 2018, il est pris en charge à la FINANCIERE DE L'ARC via un compte de recherche, qui est alimenté par des contrats de commission de courtage partagée, dans le cadre d'un budget défini ex-ante. Le budget de recherche global est établi sur une base au moins annuelle et fait l'objet d'un suivi semestriel (collecte des frais et montants réglés aux fournisseurs de recherche).

Ces frais de recherche constituent une partie des frais d'intermédiation payés à chaque transaction effectuée sur des actions. Les sommes ainsi collectées sont versées par les brokers sur le compte de recherche spécifique (« RPA » - *Research Payment Account*) administré par un prestataire de services d'investissement, le CIC. Les frais de recherche facturés au Fonds ont représenté au maximum 0,1 % du montant de chaque transaction.

À noter que la FINANCIERE DE L'ARC a décidé de prendre à sa charge les frais des recherches macro-économique et Crédit.

La société de gestion a établi une politique de financement de la recherche formalisant les principes en la matière et leur application à la FINANCIERE DE L'ARC. Celle-ci est disponible sur le site internet de la société de gestion : www.financieredelarc.com (rubrique Informations

règlementaires). Elle tient par ailleurs un comité annuel des fournisseurs de recherche afin d'évaluer la valeur ajoutée de leurs services et leur coût. Des décisions sont prises quant à l'entrée ou la sortie de nouveaux fournisseurs, leurs prestations et leurs prix.

Les porteurs de parts peuvent obtenir le montant du budget total et les dépenses associées, ainsi que la liste des fournisseurs avec leur rémunération et les avantages/services fournis en contactant la société de gestion à l'adresse suivante : contact@financieredelarc.com.

Politique de sélection des intermédiaires

La FINANCIERE DE L'ARC a recours à des prestataires externes qui prennent en charge un dispositif, un service ou une activité qui aurait autrement été du ressort de la société de gestion de portefeuille elle-même.

Cette externalisation est mise en place afin de réaliser des tâches ou fonctions essentielles liées à son activité afin de bénéficier d'une réelle expertise dans les domaines recherchés.

Nature des tâches ou fonctions essentielles externalisées ou déléguées	Périmètre des fonctions déléguées et externalisées	Prestataire(s)
Gestion administrative et comptable des fonds gérés	<ul style="list-style-type: none"> - Comptabilisation des opérations ; - Valorisation des instruments financiers (inventaires valorisés) ; - Calcul des VL ; - Rapports semestriels et annuels ; - Diffusion des VL ; - Calcul des frais courants ; - Vie juridique des OPCVM. 	CIC
Centralisateur des ordres de souscriptions - rachats	<ul style="list-style-type: none"> - Centralisation des ordres de souscriptions ; - Centralisation des ordres de rachat ; - Communication à la Société de Gestion, au valorisateur et au dépositaire des ordres centralisés. 	CIC
Trade Support	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Matching</i> des ordres ; - Correct suivi du dénouement des transactions ; - Correct calcul des frais prélevés par opération. 	CIC
Informatique / Plan de continuité d'activité	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion et maintenance de l'infrastructure informatique ; - Gestion des sauvegardes et du PCA ; - Conseil et assistance pour l'achat de tout matériel informatique / téléphonique ; - Conseil dans le choix des prestataires de services en matière informatique, d'internet et de téléphone ; - Assistance dans la mise en place et l'installation du réseau ; - Maintenance dudit réseau. 	Aqsio
EMIR	<ul style="list-style-type: none"> - Déclaration des transactions à un référentiel central (EMIR). 	CIC

1. SÉLECTION DES PRESTATAIRES

Chacun des prestataires est sélectionné par la direction selon les critères suivants :

1.1. Les critères internes

Le prestataire sélectionné doit répondre à un certain nombre de critères à savoir :

- Être un acteur reconnu dans le domaine concerné ;
- Avoir été recommandé par d'autres personnes ayant eu recours aux services de ce prestataire ;
- Avoir reçu de sa part des engagements par rapport aux besoins particuliers ;
- Être accepté par le cédant et/ou sponsor de l'opération ;
- Proposer des prestations d'un rapport qualité/prix en ligne avec les pratiques de marché et l'expérience de la FINANCIERE DE L'ARC.

1.2. Les critères AMF

La FINANCIERE DE L'ARC se base également sur d'autres critères dits « AMF » indiqués ci-dessous :

- La possibilité pour l'AMF comme pour la FINANCIERE DE L'ARC, de contrôler à tout moment l'activité du délégataire ;
- La possibilité pour la FINANCIERE DE L'ARC d'intervenir auprès du délégataire pour obtenir de lui le respect de la réglementation applicable ;
- L'autorisation pour la FINANCIERE DE L'ARC de résilier à tout moment le contrat signé avec le délégataire et, en cas de résiliation à l'initiative du délégataire, les moyens prévus pour la continuité de la prestation ;
- La FINANCIERE DE L'ARC demeure entièrement responsable de l'activité déléguée ;
- La délégation ne doit pas pouvoir engendrer des conflits d'intérêts ;
- Si le délégataire n'est pas établi dans un État partie à l'accord sur l'EEE, la coopération entre l'AMF et les Autorités de surveillance de cet État doit être assurée ;
- Le délégataire doit respecter les règles de bonnes conduites applicables à la gestion de FIA.

Tous ces éléments doivent être clairement formalisés dans la convention signée avec le prestataire.

2. ÉVALUATION DES PRESTATAIRES

La FINANCIERE DE L'ARC restant pleinement responsable du respect de toutes ses obligations professionnelles, il est essentiel qu'elle s'assure du respect de certaines dispositions par les prestataires et garde la maîtrise des tâches et fonctions essentielles qu'elle a externalisées. Une revue interne est réalisée au moins annuellement pour chaque tâche externalisée. Cette évaluation est formalisée et validée par les dirigeants en collaboration avec les collaborateurs travaillant en ligne avec les prestataires.

3. LE CONTROLE MIS EN PLACE

Le premier niveau de contrôle est assuré par les opérationnels et la direction qui sont responsables de l'archivage de l'ensemble des documents cités dans cette procédure.

Le RCCI assure un contrôle de 2nd niveau en vérifiant que la personne chargée du contrôle de 1^{er} niveau a bien procédé à l'archivage de l'ensemble des documents conformément aux règles établies dans cette procédure.

Politique de rémunération

La politique de rémunération précise les règles de calcul et les modalités de versement de l'enveloppe globale des rémunérations allouées par le comité de direction au titre d'un exercice donné aux collaborateurs concernés. Cette enveloppe globale des rémunérations comprenant la rémunération fixe et la rémunération variable des collaborateurs. Le dispositif mis en place par la FINANCIERE DE L'ARC s'applique à l'ensemble des collaborateurs de la FINANCIERE DE L'ARC.

La politique s'applique aux rémunérations numéraires suivantes : (i) la part fixe des rémunérations des collaborateurs salariés concernés et (ii) la partie variable (hors dividendes ou intéressement) de la rémunération des collaborateurs salariés concernés.

La fonction de surveillance, telle que définie par la réglementation, est assurée par le comité de direction de la FINANCIERE DE L'ARC. Il est composé du président de la société et de son directeur général.

Les règles fixées par la politique sont élaborées de telle sorte que le niveau des rémunérations totales attribuées soit en lien avec la richesse créée par FINANCIERE DE L'ARC sur le long terme, et que ces règles permettent également un alignement d'intérêts entre la Société de Gestion et ses clients. Sept principes fixent donc le cadre de la rémunération des collaborateurs.

Le dispositif repose sur trois piliers :

- Un pilier quantitatif (basé par exemple pour les gérants sur les performances des OPC gérés et la production en fonction des tâches de chacun pour les collaborateurs autres que les gérants) ;
- Deux piliers qualitatifs :
 - o Le premier s'intéressant au risque opérationnel (rigueur, respect des processus de gestion ou d'analyse mis en place, participation à la comitologie) et au risque d'absence de cohésion au sein de la FINANCIERE DE L'ARC (participation au collectif de l'entreprise / la vie collaborative, civisme). L'esprit d'initiative (à travers par exemple la mise en place de nouveaux outils) participe à la prévention de ces deux risques ;
 - o Le second s'attachant au risque réglementaire (respect du code de déontologie, de la réglementation, des politiques et procédures en vigueur à la FINANCIERE DE L'ARC, de l'éthique normalement attendue d'un collaborateur...).

Les poids des piliers seront les suivants : 50 % pour le premier et 25 % chacun pour les deuxième et troisième piliers.

La rémunération variable est conditionnée à un résultat courant avant impôts (RCAI) de la société de gestion d'au moins 400 K€. Ceci permet de s'assurer qu'elle est compatible avec la situation financière de la société de gestion dans son ensemble.

Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet <https://financieredelarc.com/informations-reglementaires/>.

Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Sur l'exercice 2023, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) versées par la FINANCIERE DE L'ARC à l'ensemble de son

personnel, soit 12 personnes bénéficiaires au 29 décembre 2023 s'est élevé à 690 266 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par la FINANCIERE DE L'ARC sur l'exercice 2023 : 677 266 euros, soit 98 % du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe ;
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par la FINANCIERE DE L'ARC lors de l'exercice 2023 : 13 000 euros, soit 2 % du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable. Par ailleurs, aucun dispositif de « *carried interest* » n'a été mis en place.

Le comité de direction de la FINANCIERE DE L'ARC assurant la fonction de surveillance de la politique de rémunération a mené un examen annuel afin de s'assurer de la conformité de cette dernière et de sa bonne application. Aucune irrégularité n'a été constatée.

Les politiques de rémunération et de sélection des intermédiaires financiers sont disponibles sur notre site internet www.financieredelarc.com au sein de la rubrique « Informations réglementaires ».

*INFORMATIONS
PÉRIODIQUES DE
DURABILITÉ*



CONSTELLATION

Cadre réglementaire

- Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR » ou Disclosure) ;
- Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR (« Taxonomie »).

Définitions

- Un **investissement durable** désigne un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, à condition que l'investissement ne nuise pas de manière significative à un objectif environnemental ou social et que les entreprises suivent de bonnes pratiques de gouvernance.
- La **Taxonomie de l'UE** est un système de classification défini dans le règlement (UE) 2020/852, établissant une liste **d'activités économiques écologiquement durables**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques socialement durables. Les investissements durables avec un objectif environnemental peuvent être alignés sur la Taxonomie ou non.
- Les **indicateurs de durabilité** mesurent comment les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.
- Les **principaux impacts négatifs (PAI)** sont les impacts négatifs les plus significatifs des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales, au respect des droits de l'homme, à la lutte contre la corruption et aux pots-de-vin.
- La **stratégie d'investissement** oriente les décisions de placement en fonction de facteurs tels que les objectifs de placement et la tolérance au risque.
- Les **bonnes pratiques de gouvernance** comprennent des structures de gestion saines, les relations avec les employés, la rémunération du personnel et la conformité fiscale.
- **L'allocation d'actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.
- Les **activités alignées sur la Taxonomie** sont exprimées en part de :
 - o **Chiffre d'affaires** reflétant la part des revenus provenant des activités vertes des entreprises ;
 - o Les dépenses en capital (**CapEx**) montrant les investissements verts réalisés par les entreprises, par ex. pour une transition vers une économie verte.
 - o Les dépenses opérationnelles (**OpEx**) reflétant les activités opérationnelles vertes des entreprises.
- **Les activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités d'apporter une contribution substantielle à un objectif environnemental.
- **Les activités de transition** sont des activités pour lesquelles des alternatives bas carbone ne sont pas encore disponibles et ont entre autres des niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances.
- **Les investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la Taxonomie de l'UE** sont des investissements durables avec un objectif environnemental qui ne prennent pas en compte les critères d'activités économiques durables sur le plan environnemental selon la Taxonomie de l'UE.
- **Les indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'ils promeuvent.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

I. CE PRODUIT FINANCIER AVAIT-IL UN OBJECTIF D'INVESTISSEMENT DURABLE ?

OUI :

Il a réalisé des **investissements durables avec un objectif environnemental** : __%

Dans des activités économiques qualifiées de durables selon la Taxonomie européenne ;

Dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables selon la Taxonomie européenne.

Il a réalisé des **investissements durables avec un objectif social** : __%

NON :

Il **promouvait des caractéristiques environnementales/sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait de __% d'investissements durables :

Ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qualifiées de durables selon la Taxonomie européenne ;

Ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas qualifiées de durables selon la Taxonomie européenne ;

Ayant un objectif social.

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**.

II. DANS QUELLE MESURE LES CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES ET/OU SOCIALES PROMUES PAR CE PRODUIT FINANCIER ONT-ELLES ETE ATTEINTE ?

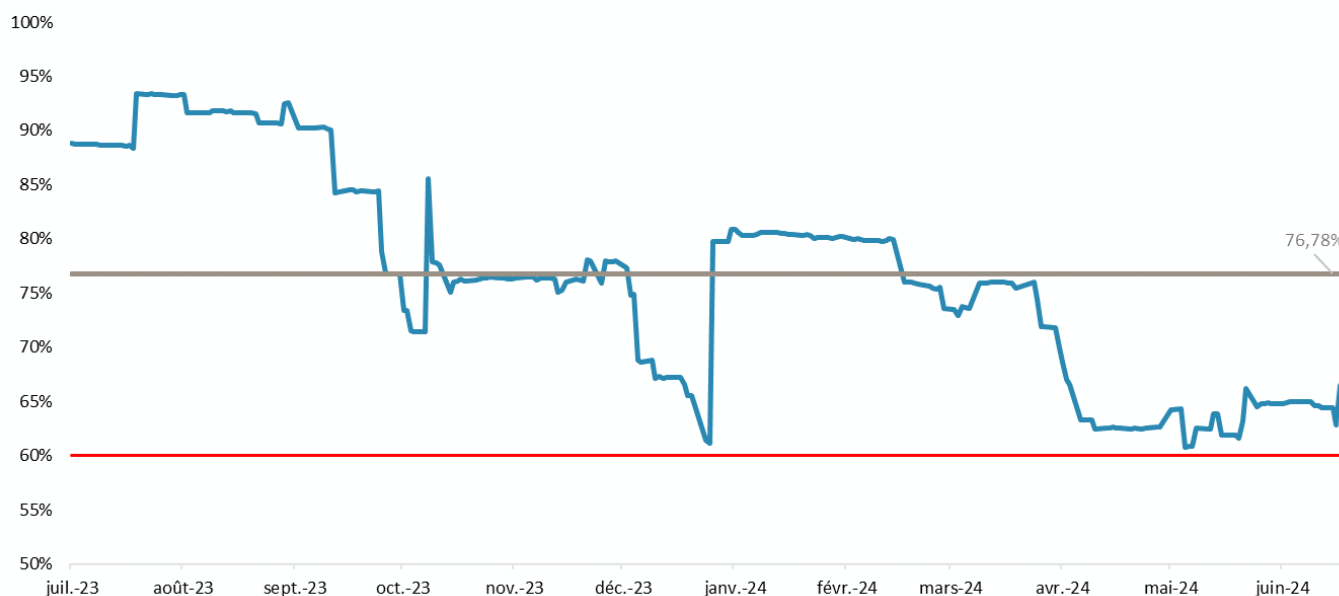
- **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

L'objectif du fonds CONSTELLATION est d'investir en permanence au minimum 60 % de son actif (= portefeuille) dans des OPC promouvant des critères extra-financiers et/ou ayant pour thématique l'investissement durable (article 8 ou 9 du règlement SFDR).

La prise en compte des critères ESG par le Fonds a commencée le 10 juillet 2023. L'objectif a bien été respecté depuis cette date, comme l'atteste le graphique ci-dessous. En effet, le pourcentage de l'actif du fonds dans des OPC article 8 ou 9 a été constamment supérieur à 60 % tout au long de la période.

Ainsi entre le 10 juillet 2023 et le 28 juin 2024 le pourcentage de l'actif du fonds dans des OPC article 8 ou 9 a été en moyenne de 76,78 % de l'actif du fonds.

Pourcentage de l'actif dans des OPC article 8 ou 9 du règlement SFDR



- **Et par rapport aux périodes précédentes ?**

Le fonds CONSTELLATION a commencé à promouvoir des caractéristiques ESG à partir du 10 juillet 2023.

- **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Non applicable.

- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Non applicable.

- Comment les indicateurs d'incidences négatives sur les facteurs de durabilité ont-ils été pris en compte ?

Non applicable.

- Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et sur les principes directeurs de Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?

Non applicable.

La Taxonomie de l'UE établit un principe de « ne pas nuire de manière significative » selon lequel les investissements alignés sur la Taxonomie ne doivent pas nuire de manière significative aux objectifs de la Taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe « ne pas nuire de manière significative » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui tiennent compte des critères de l'UE pour les activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la partie restante de ce produit financier ne tiennent pas compte des critères de l'UE pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus nuire de manière significative à des objectifs environnementaux ou sociaux.

III. COMMENT CE PRODUIT FINANCIER A-T-IL PRIS EN CONSIDERATION LES PRINCIPALES INCIDENCES NEGATIVES SUR LES FACTEURS DE DURABILITE ?

Ce produit financier ne prend pas en compte les principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité.

IV. QUELS ONT ETE LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS DE CE PRODUIT FINANCIER ?

Le Fonds a pris des profits sur des lignes en fortes plus-values, telles que les ETF Invesco Nasdaq-100 ESG, Amundi S&P G Industrial (valeurs industrielles américaines) et Van Eck Gold Miners UCIT (actions de mines d'or). Pour les ETF investis sur des indices actions américains, l'objectif était non seulement de sécuriser la plus-value, mais d'investir également sur des contrats de dérivés futures avec des sous-jacents équivalents, afin de ne pas subir de risque de change sur le nominal de ces investissements. Nous avons vendu DNB technology et Nordea GSQ B USD pour réinvestir dans le fonds l'ETF iShares MSCI Global semiconductor et HSBC MSCI World V ESG USD. Cela permet d'avoir une exposition en actions internationales plus diversifiée. Le Fonds a investi sensiblement en actions indiennes via l'ETF Franklin FTSE India Ucit.

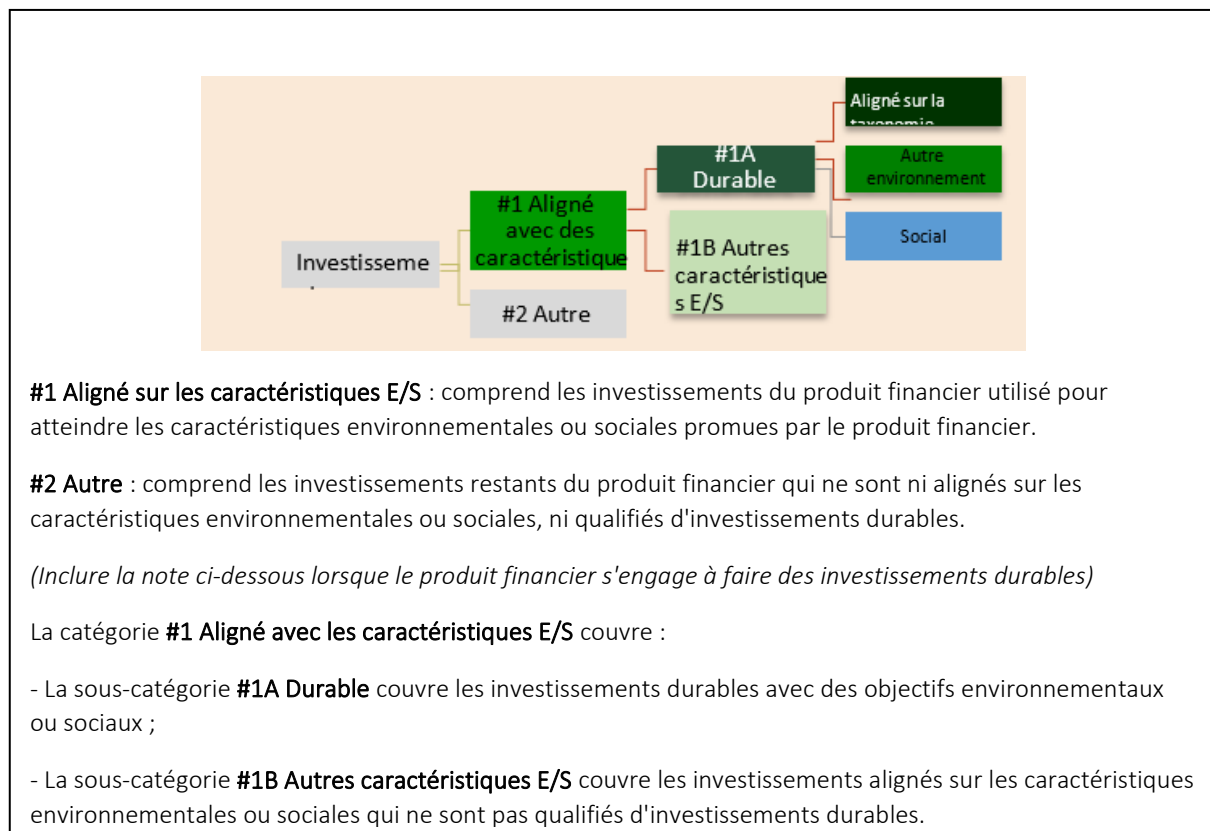
Au 28 juin 2024, la répartition par classe d'actifs se décompose ainsi : 58,2 % en fonds actions, 12,8 % en fonds obligataires et 29 % en monétaires et liquidités. Avec les dérivés actions, l'exposition total en actions du fonds représentait 77,5 %.

Il convient de noter que depuis juillet 2023, le Fonds n'investit plus dans des titres vifs.

V. QUELLE ETAIT LA PROPORTION D'INVESTISSEMENT LIES A LA DURABILITE ?

- Quelle était l'allocation des actifs liés à la durabilité ?

Non applicable.



- Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

L'allocation d'actifs du portefeuille est définie dans le cadre d'un processus rigoureux. L'équipe de gestion procède à une analyse sous trois angles :

- Une analyse macroéconomique qui vise à déterminer si la croissance économique est dans un cycle d'expansion ou de ralentissement. Cette analyse est bâtie sur les séries d'indicateurs des grandes zones économiques, qu'il s'agisse de données de production, d'échanges, des statistiques monétaires et financières ;
- Une analyse qui cherche à déterminer le niveau de valorisation des marchés que ce soit sur une base historique ou sur une approche relative ;
- Une analyse du sentiment de marché à partir des enquêtes de conjoncture spécialisées ou encore du niveau de volatilité.

Ces facteurs permettent d'évaluer le potentiel de progression de chaque marché. L'allocation ainsi définie est mise en œuvre via les instruments les mieux adaptés à chaque classe d'actifs (OPC, fonds indiciels cotés, contrats à terme), sélectionnés dans le cadre d'une approche quantitative puis qualitative de l'univers d'investissement.

VI. DANS QUELLE MESURE LES INVESTISSEMENTS DURABLES AYANT UN OBJECTIF ENVIRONNEMENTAL ETAIENT-ILS ALIGNES AVEC LA TAXONOMIE DE L'UE ?

Le Fonds possède une exposition aux actions américaines, ces dernières ne sont pas soumises à la réglementation européenne sur la Taxonomie environnementale.

Le Fonds ne prend pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Ainsi, l'alignement du portefeuille du Fonds avec le règlement Taxonomie environnementale n'est, à ce jour, pas calculé.

- **Quelle était la part minimale des investissements dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Non applicable.

- **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la Taxonomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable.

VII. QUELLE ETAIT LA PART D'INVESTISSEMENTS DURABLES AYANT UN OBJECTIF ENVIRONNEMENTAL NON ALIGNES SUR LA TAXONOMIE DE L'UE ?

Non applicable (le Fonds promeut des caractéristiques environnementales mais n'a pas d'engagements d'investissements durables au sens de la réglementation SFDR, ni au sens de la Taxonomie européenne).

VIII. QUELLE ETAIT LA PART D'INVESTISSEMENT DURABLE AYANT UN OBJECTIF SOCIAL ?

Non applicable (le Fonds promeut des caractéristiques sociales mais n'a pas, pour l'instant, d'engagements d'investissements durables au sens de la réglementation SFDR, ni au sens de la Taxonomie européenne).

IX. QUELS ETAIENT LES INVESTISSEMENTS INCLUS DANS LA CATEGORIE « #2 AUTRES », QUELLE ETAIT LEUR FINALITE ET EXISTAIT-IL DES GARANTIES ENVIRONNEMENTALES OU SOCIALES MINIMALES ?

L'analyse ESG couvre au minimum 60 % des OPC en portefeuille.

Les OPC article 6 et instruments financiers à terme sont considérés comme non analysée selon les critères ESG (limitée à 40 % de l'actif) et donc inclus dans la catégorie « #2 Autres ».

Au cours de l'exercice 2023-2024, le fonds CONSTELLATION a été investi dans les OPC et instruments financiers à terme avec des objectifs divers :

- Exposition indicielle via ETF :
 - Lyxor NASDAQ 100 ;
 - Amundi Japon TOPIX ;
 - Lyxor core EUROSTOXX 50 ;
 - FTSE INDIA ;
 - Lyxor CAC 40 ;
 - Ishares MSCI Global Semiconductors ;
 - ISHARES SEMICONDUCTOR ;
 - X MSCI Emerging Markets.

- Exposition indicielle via Futures :
 - EuroStoxx 50 ;
 - S&P 500 ;
 - Russell 2000.

- Exposition thématique via ETF et OPC article 6 :
 - AMUNDI STOXX EUROPE 600 ENERGIE ;
 - AM S&P G INDUSTRIAL ;
 - INVESCO SOLAR ENERGY ;
 - FORUM ONE-VINACAP ;
 - DNB-TECHNOLOGY-A-I-CAP ;
 - AXA COURT TERME ;
 - SOFIDY SELECTION ;
 - M&G LX GB FLT RT HY ;
 - ARC ACTIONS RENDEMENT ;
 - VANECK GOLD MINERS ;
 - AXIOM OBLICAT ;
 - HMG DECOUVERTES PME.

- Exposition thématique via Futures :
 - XAK Technology.

- Couverture devise via Futures :
 - EURO FX ;
 - EURO/JPY.

X. QUELLES MESURES ONT ETE PRISES POUR RESPECTER LES CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES ET/OU SOCIALES AU COURS DE LA PERIODE DE REFERENCE ?

Les processus de gestion sont différents selon les sociétés de gestion. La sélection repose sur une intégration de critères extra financiers (sociaux, environnementaux et de gouvernance d'entreprise) en complément des critères financiers traditionnels des processus d'analyse et de sélection de valeurs. Ainsi, leur univers d'investissement est réduit significativement ou non, sur la base de critères de durabilité. Des informations complémentaires en matière de durabilité figurent en annexe.

Lors de l'analyse des fonds, l'équipe de gestion prête une attention particulière aux politiques et procédures ESG des sociétés de gestion.

De plus, un contrôle quotidien est effectué par le contrôleur des risques, afin de s'assurer que le minimum de 60 % de l'actif est investi dans des OPC article 8 ou 9 SFDR.

XI. QUELLE A ETE LA PERFORMANCE DE CE PRODUIT FINANCIER PAR RAPPORT A L'INDICE DE REFERENCE DURABLE ?

Le Fonds n'utilise pas un indice de référence qualifié de durable puisque le Fonds promeut des caractéristiques ESG, mais n'a pas pour objectif l'investissement durable au sens de la réglementation SFDR.

- **En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?**

Non applicable.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Sur l'exercice clos au 28 juin 2024, CONSTELLATION affiche une hausse de 11,38 % pour la part C (FR0011175199) et de 12,01 % pour la part S (FR0013525888), contre une hausse de 14,13 % pour son indice composite (50 % MSCI ACWI EUR dividendes réinvestis, 25 % MSCI EMU Top 50 Net Return EUR et 25 % €STR capitalisé).

Sur un an, la volatilité du FCP est de 7,35 % contre 5,92 % pour son indice composite de référence.

Notre exposition nette actions (comprenant les produits dérivés et les OPC) est de 77,50 % au 28 juin 2024.

Le FCP présente une exposition aux devises hors euro de 10,48 % (max 100 %).

Au 28 juin 2024, le Fonds présente une poche de liquidités et quasi-liquidités (y compris le monétaire) de 28,9 %.

* * * * *

Constellation

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
FINANCIERE DE L'ARC

Château la Pioline

260 Rue Guillaume du Vair
13090 Aix-en-Provence

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 28 juin 2024

Constellation

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
FINANCIERE DE L'ARC

Château la Pioline

260 Rue Guillaume du Vair
13090 Aix-en-Provence

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 28 juin 2024

Aux porteurs de parts du FCP Constellation ,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif Constellation constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 28 juin 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 juillet 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé

d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 24 septembre 2024

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Virginie Gaitte

Virginie GAITTE

BILAN ACTIF

	28/06/2024	30/06/2023
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts et instruments financiers	21 462 448,99	11 732 312,03
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'organismes de placement collectif	21 417 131,34	11 722 261,84
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	21 417 131,34	11 722 261,84
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	45 317,65	10 050,19
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	45 317,65	10 050,19
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	0,00	245 538,00
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	0,00	245 538,00
Comptes financiers	1 364 882,95	969 519,37
Liquidités	1 364 882,95	969 519,37
Total de l'actif	22 827 331,94	12 947 369,40

BILAN PASSIF

	28/06/2024	30/06/2023
Capitaux propres		
Capital	21 210 531,69	13 233 088,57
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	1 771 864,00	-160 500,82
Résultat de l'exercice (a, b)	-325 530,90	-211 116,26
Total des capitaux propres	22 656 864,79	12 861 471,49
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
Instruments financiers	45 317,64	10 050,19
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	45 317,64	10 050,19
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	45 317,64	10 050,19
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	125 149,51	75 847,72
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	125 149,51	75 847,72
Comptes financiers	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	22 827 331,94	12 947 369,40

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN

	28/06/2024	30/06/2023
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
Devise		
RYXXU4F00002 EURJPY-CME 0924	619 489,24	0,00
ECXXU3F00002 EURUSD-CME 0923	0,00	1 380 545,88
Total Devise	619 489,24	1 380 545,88
Indices		
ESXXU4F00002 Mini SP500- 0924	3 092 411,09	0,00
RTAXU4F00002 MINI RUSSEL 0924	481 891,16	0,00
XAKXU4F00001 E-MINI TECH 0924	861 831,42	0,00
Total Indices	4 436 133,67	0,00
Total Contrats futures	5 055 622,91	1 380 545,88
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	5 055 622,91	1 380 545,88
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Autres opérations	5 055 622,91	1 380 545,88

COMPTE DE RESULTAT

	28/06/2024	30/06/2023
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	5 022,94
Produits sur actions et valeurs assimilées	386,70	2 604,97
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (I)	386,70	7 627,91
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	0,00	11 233,18
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	0,00	11 233,18
Résultat sur opérations financières (I - II)	386,70	-3 605,27
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	365 521,76	182 582,99
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	-365 135,06	-186 188,26
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	39 604,16	-24 928,00
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	-325 530,90	-211 116,26

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.

Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité de l'OPC.

Comptabilisation des revenus

Les comptes financiers sont enregistrés pour leur montant, majoré, le cas échéant, des intérêts courus qui s'y rattachent.

L'OPC comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille de l'OPC est effectuée frais exclus.

Affectation des sommes distribuables

Part C :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part S :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Frais de gestion et de fonctionnement

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

Frais de gestion fixes (taux maximum)

		Frais de gestion fixes	Assiette
C	FR0011175199	1,7 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 1,5 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,2 % TTC maximum	Actif net hors OPC SDG
S	FR0013525888	1,1 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0,9 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,2 % TTC maximum	Actif net hors OPC SDG

Frais de gestion indirects (sur OPC)

		Frais de gestion indirects
C	FR0011175199	Le FCP investira dans des OPC dont les frais de gestion (hors frais variables) sont compris entre 0 et 3 % TTC, et pour lesquels le FCP ne supportera aucune commission de souscription ou de rachat (hors commissions acquises à l'OPC cible).*
S	FR0013525888	Le FCP investira dans des OPC dont les frais de gestion (hors frais variables) sont compris entre 0 et 3 % TTC, et pour lesquels le FCP ne supportera aucune commission de souscription ou de rachat (hors commissions acquises à l'OPC cible).*

Commission de surperformance

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux / Barème
Commission de surperformance	Actif net	20 % TTC de la performance au-delà de celle de l'indice composite 50 % MSCI ACWI EUR (dividendes réinvestis) + 25 % MSCI EMU Top 50 Net Return EUR (dividendes réinvestis) + 25 % €STR capitalisé si celle-ci est positive (1)

(1) Commission de surperformance

La commission de surperformance correspond à des frais variables, et est contingente à la réalisation par le Fonds d'une performance supérieure à celle de son indicateur composite de référence (50 % MSCI ACWI EUR (dividendes réinvestis) + 25 % MSCI EMU Top 50 Net Return EUR (dividendes réinvestis) + 25 % €STR capitalisé) sur la période d'observation.

Si une provision est constatée au terme de la période d'observation, elle est cristallisée, c'est-à-dire qu'elle est définitivement acquise et devient payable à la Société de gestion.

- Méthode de calcul

Le calcul du montant de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre la performance du Fonds et celle d'un OPC fictif réalisant la performance de son indicateur composite de référence et enregistrant le même schéma de souscription et de rachats que le Fonds réel, c'est la méthode indiquée.

La surperformance générée par le Fonds à une date donnée s'entend comme étant la différence positive entre l'actif net du Fonds et l'actif de l'OPC fictif à la même date. Si cette différence est négative, ce montant constitue une sous-performance qu'il conviendra de rattraper au cours des années suivantes avant de pouvoir provisionner à nouveau au titre de la commission de surperformance.

- Rattrapage des sous-performances et période de référence

Comme précisé dans les orientations ESMA concernant les commissions de surperformance, « la période de référence est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence et à l'issue de laquelle, il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance passée ».

Cette période est fixée à 5 ans. Cela signifie qu'au-delà de 5 années consécutives sans cristallisation, les sous-performances non-compensées antérieures à cinq ans ne seront plus prises en compte dans le calcul de la commission de surperformance.

Une provision ne peut être passée et une commission ne peut être perçue que si la performance du Fonds est strictement positive sur l'exercice (VL supérieure à la VL de début d'exercice).

- Période d'observation

À l'issue de chaque exercice, l'un des trois cas suivants peut se présenter :

- Le Fonds est en sous-performance sur la période d'observation. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, et la période d'observation est prolongée d'un an, jusqu'à un maximum de 5 ans (période de référence) ;
- Le Fonds est en surperformance sur la période d'observation mais en performance absolue négative sur l'exercice. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, le calcul est réinitialisé et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre ;
- Le Fonds est en surperformance sur la période d'observation et en performance absolue positive sur l'exercice. Dans ce cas, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées (cristallisation), le calcul est réinitialisé et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.

- Provisionnement

À chaque établissement de la valeur liquidative (VL), la commission de surperformance fait l'objet d'une provision (de 20 % de la surperformance) dès lors que la performance du Fonds est supérieure à celle de l'OPC fictif sur la période d'observation et positive sur l'exercice, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante en cas de sous-performance.

En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre d'actions rachetées, sera définitivement acquise et prélevée par la Société de gestion.

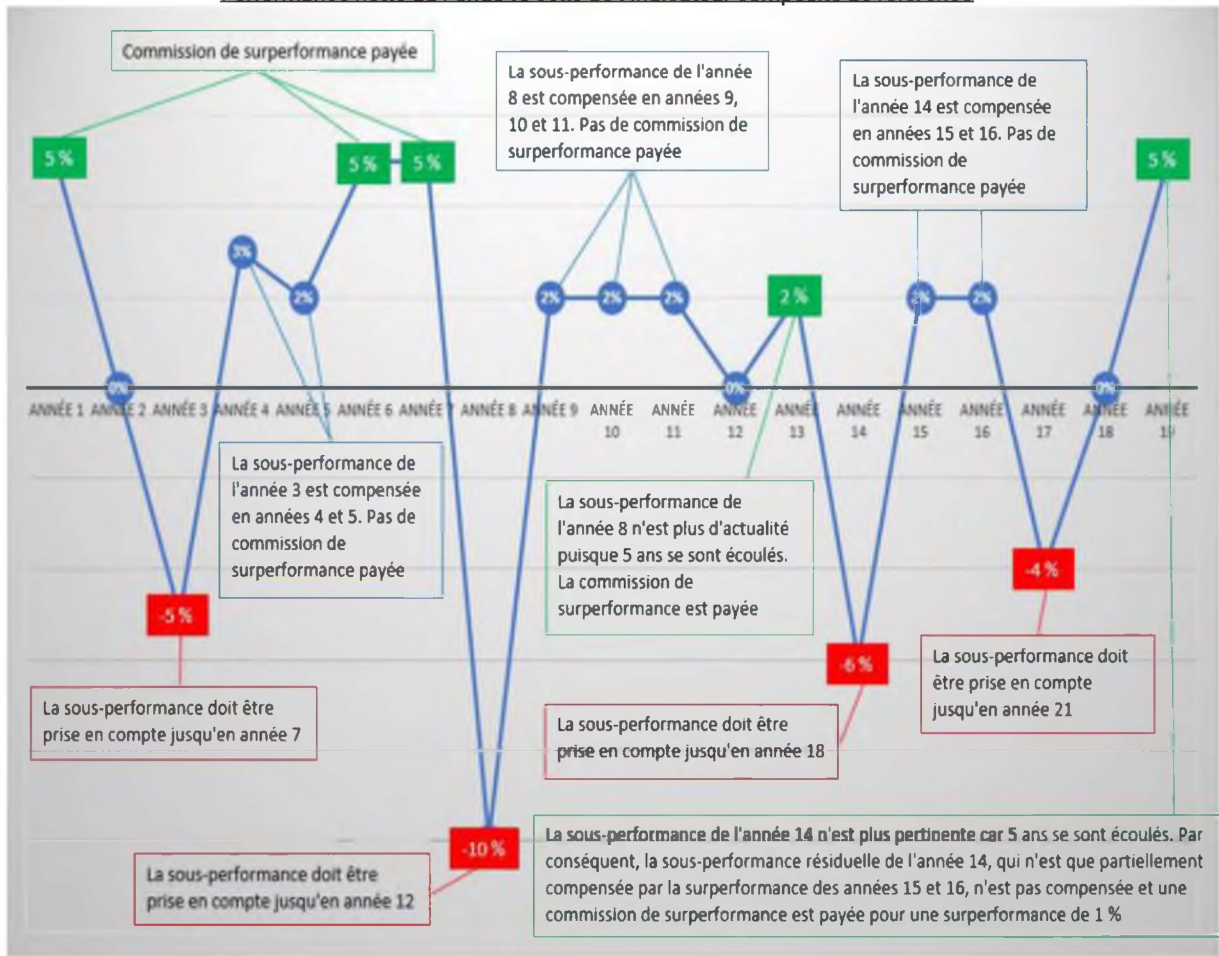
- Cristallisation

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la société de gestion, est de douze mois.

La première période de cristallisation se terminera le dernier jour de l'exercice se terminant le 30 juin 2022.

- Illustration – Fonctionnement général :

Performance nette du Fonds vs celle de l'indicateur composite de référence



Année	Performance nette	Sous-performance à compenser les années suivantes	Paiement de commission de surperformance
Année 1	5%	0%	Oui
Année 2	0%	0%	Non
Année 3	-5%	-5%	Non
Année 4	3%	-2%	Non
Année 5	2%	0%	Non
Année 6	5%	0%	Oui
Année 7	5%	0%	Oui
Année 8	-10%	-10%	Non
Année 9	2%	-8%	Non
Année 10	2%	-6%	Non
Année 11	2%	-4%	Non
Année 12	0%	0% ¹	Non
Année 13	2%	0%	Oui
Année 14	-6%	-6%	Non
Année 15	2%	-4%	Non
Année 16	2%	-2%	Non
Année 17	-4%	-6%	Non
Année 18	0%	-4% ²	Non
Année 19	5%	0%	Oui

Note 1 : la sous-performance de l'année 12 à reporter sur l'année suivante (année 13) est de 0 % (et non -4 %), compte tenu du fait que la sous-performance résiduelle provenant de l'année 8 non encore compensée (-4 %) n'est plus pertinente puisque la période de 5 ans s'est écoulée (la sous-performance de l'année 8 est compensée jusqu'à l'année 12).

Note 2 : la sous-performance de l'année 18 à reporter sur l'année suivante (année 19) est de 4 % (et non -6 %), compte tenu du fait que la sous-performance résiduelle provenant de l'année 14 non encore compensée (-2 %) n'est plus pertinente puisque la période de 5 ans s'est écoulée (la sous-performance de l'année 14 est compensée jusqu'à l'année 18).

Rétrocessions

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
ETF : min. 0,05 % ; - OPC : entre 0 et max 40 € (150 € pour les OPC offshore) ; - Options : 0,4 %, min 10 € ; - Futures : 1,80 € / lot. Prélèvement sur chaque transaction		100	

Méthode de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

Titres d'OPCVM, de FIA ou de fond d'investissement en portefeuille :

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Parts d'organismes de Titrisation :

Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

Acquisitions temporaires de titres :

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois.
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

Cessions temporaires de titres :

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

Valeurs mobilières non cotées :

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les TCN sont valorisés à la valeur de marché.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotation régulière : le taux de rendement ou les cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière ou réaliste : application d'une méthode actuarielle avec utilisation du taux de rendement d'une courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur (spread de crédit ou autre).

Contrats à terme fermes :

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.
- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Options :

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.
- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Opérations d'échanges (swaps) :

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.
- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.
- L'évaluation des swaps d'indice est réalisé au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.
- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

Contrats de change à terme :

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

Méthode d'évaluation des engagements hors bilan

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. Les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.
- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-

jaçant. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.

- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

Description des garanties reçues ou données

Garantie reçue :

Néant

Garantie donnée :

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et des opérations d'acquisition / cession temporaire des titres, l'OPC peut recevoir les actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces ou en titres financiers pour les transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, et en espèces et en obligations d'Etat éligibles pour les opérations d'acquisition/cession temporaire de titres.

Ces garanties sont données sous forme d'espèces ou d'obligations émises ou garanties par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial.

Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.
- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.
- Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne, au prix du marché ou selon un modèle de pricing. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit.
- Qualité de crédit des émetteurs : Les garanties financières sont de haute qualité de crédit selon l'analyse de la société de gestion.
- Placement de garanties reçues en espèces : Elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA de type monétaire), soit investies en OPCVM/FIA de type monétaire, soit utilisées aux fins de transactions de prise en pension conclues avec un établissement de crédit.
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.
- Diversification : L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l'actif net.
- Conservation : Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.
- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

Informations complémentaires

*Basés sur les frais courants des fonds sous-jacents investis par CONSTELLATION.

En présence d'OPC proposant plusieurs catégories de parts, le FCP sera investi dans les parts dont les frais de gestion seront les plus faibles si les conditions d'encours minimum sont remplies.

Seuls les frais mentionnés ci-dessous peuvent être hors champ des trois blocs de frais évoqués ci-dessus et doivent dans ce cas être mentionnés ci-après :

- Les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du 4° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier ; les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec l'OPCVM) exceptionnels et non récurrents ;
- Les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex : Lehman Brothers) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action).

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	28/06/2024	30/06/2023
Actif net en début d'exercice	12 861 471,49	9 898 118,66
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	14 985 229,72	3 535 010,41
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-7 835 437,72	-814 598,82
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 702 651,22	677 177,74
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-506 217,32	-828 147,59
Plus-values réalisées sur contrats financiers	938 159,33	125 158,99
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-167 871,81	-69 370,06
Frais de transaction	-55 745,05	-41 229,32
Différences de change	-6 225,04	-38 778,98
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	1 133 902,50	593 048,96
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>1 476 411,50</i>	<i>342 509,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>342 509,00</i>	<i>-250 539,96</i>
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	-27 917,45	11 269,76
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-17 867,26</i>	<i>10 050,19</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>10 050,19</i>	<i>-1 219,57</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-365 135,06	-186 188,26
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments*	-0,02	0,00
Actif net en fin d'exercice	22 656 864,79	12 861 471,49

*Soulte fusion 17/07/23

**INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE
D'INSTRUMENT**

	Montant	%
ACTIF		
Obligations et valeurs assimilées		
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Titres de créances		
TOTAL Titres de créances	0,00	0,00
Operations contractuelles a l'achat		
TOTAL Operations contractuelles a l'achat	0,00	0,00
PASSIF		
Cessions		
TOTAL Cessions	0,00	0,00
Operations contractuelles a la vente		
TOTAL Operations contractuelles a la vente	0,00	0,00
HORS BILAN		
Opérations de couverture		
TOTAL Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
Devise	619 489,24	2,73
Indices	4 436 133,67	19,58
TOTAL Autres opérations	5 055 622,91	22,31

VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	1 364 882,95	6,02	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	0-3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 364 882,95	6,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Devise 1	%	Devise2	%	Devise 3	%	Autre(s)	%
	USD	USD	JPY	JPY	CHF		devise(s)	
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres d'OPC	1 812 803,13	8,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	33 716,05	0,15	11 601,60	0,05	0,00	0,00	0,00	0,00
Créance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	504 172,06	2,23	60 963,85	0,27	3 321,00	0,01	32,99	0,00
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	33 716,04	0,15	11 601,60	0,05	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	619 489,24	2,73	0,00	0,00	0,00	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	28/06/2024
Titres acquis à r�m�r�	0,00
Titres pris en pension livr�e	0,00
Titres emprunt�s	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE

	28/06/2024
Instruments financiers donn�s en garantie et maintenus dans leur poste	0,00
Instruments financiers re�us en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE

	ISIN	LIBELLE	28/06/2024
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			2 213 700,00
	FR0010734376	ARC-SANTE INNO-B	1 027 950,00
	FR0011092436	ARC ACTIONS REND	1 185 750,00
Contrats financiers			0,00
Total des titres du groupe			2 213 700,00

TABLEAUX D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice						
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaire
Total acomptes			0	0	0	0

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice				
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes			0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	28/06/2024	30/06/2023
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-325 530,90	-211 116,26
Total	-325 530,90	-211 116,26

	28/06/2024	30/06/2023
C1 PART CAPI C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-310 297,54	-196 902,70
Total	-310 297,54	-196 902,70
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	28/06/2024	30/06/2023
S1 PART CAPI S		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-15 233,36	-14 213,56
Total	-15 233,36	-14 213,56
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	28/06/2024	30/06/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	1 771 864,00	-160 500,82
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	1 771 864,00	-160 500,82

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values	
	28/06/2024	30/06/2023
CI PART CAPI C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	1 647 065,52	-144 148,07
Total	1 647 065,52	-144 148,07
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values	
	28/06/2024	30/06/2023
S1 PART CAPI S		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	124 798,48	-16 352,75
Total	124 798,48	-16 352,75
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date	Part	Actif net	Nombre de titres	Valeur liquidative unitaire €	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) €	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) €	Crédit d'impôt unitaire €	Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes €
30/06/2020	C1 PART CAPI C	3 039 403,35	24 241	125,38	0,00	0,00	0,00	-8,17
30/06/2020	S1 PART CAPI S	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
30/06/2021	C1 PART CAPI C	7 833 010,50	49 792	157,31	0,00	0,00	0,00	18,23
30/06/2021	S1 PART CAPI S	801 256,82	657,00	1 219,56	0,00	0,00	0,00	114,85
30/06/2022	C1 PART CAPI C	8 936 310,74	62 829	142,23	0,00	0,00	0,00	-3,35
30/06/2022	S1 PART CAPI S	961 807,92	867,00	1 109,35	0,00	0,00	0,00	-18,88
30/06/2023	C1 PART CAPI C	11 588 503,69	79 497,922	145,77	0,00	0,00	0,00	-4,29
30/06/2023	S1 PART CAPI S	1 272 967,80	1 113,00	1 143,72	0,00	0,00	0,00	-27,46
28/06/2024	C1 PART CAPI C	21 058 523,47	129 702,017	162,36	0,00	0,00	0,00	10,30
28/06/2024	S1 PART CAPI S	1 598 341,32	1 247,624	1 281,10	0,00	0,00	0,00	87,81

SOUSCRIPTIONS RACHATS

	En quantité	En montant
CI PART CAPI C		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	101 450,45800	14 676 697,17
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-51 246,36300	-7 678 338,79
Solde net des Souscriptions/Rachats	50 204,09500	6 998 358,38
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	129 702,01700	

	En quantité	En montant
S1 PART CAPI S		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	273,11500	308 532,55
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-138,49100	-157 098,93
Solde net des Souscriptions/Rachats	134,62400	151 433,62
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	1 247,62400	

COMMISSIONS

	En montant
C1 PART CAPI C	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
S1 PART CAPI S	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC

	28/06/2024
FR0011175199 C1 PART CAPI C	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,60
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	349 767,91
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

	28/06/2024
FR0013525888 S1 PART CAPI S	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,04
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	15 753,85
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

CREANCES ET DETTES

	Nature de débit/crédit	28/06/2024
Total des créances		
Dettes	SRD et réglements différés	81 202,08
Dettes	Frais de gestion	43 947,43
Total des dettes		125 149,51
Total dettes et créances		-125 149,51

VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
PORTEFEUILLE	21 417 131,34	94,53
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	0,00	0,00
TITRES OPC	21 417 131,34	94,53
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	0,00	0,00
OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	-125 149,51	-0,55
CONTRATS FINANCIERS	0,01	0,00
OPTIONS	0,00	0,00
FUTURES	0,01	0,00
SWAPS	0,00	0,00
BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS	1 364 882,95	6,02
DISPONIBILITES	1 364 882,95	6,02
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
ACTIF NET	22 656 864,79	100,00

PORTEFEUILLE TITRES DETAILLE

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL Titres d'OPC			21 417 131,34	94,53
TOTAL OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'UE			21 417 131,34	94,53
TOTAL FRANCE			6 868 593,81	30,32
FR000009987 UNION PLUS	EUR	10	1 990 980,80	8,79
FR0000979825 CM-AM CASH ISR-IC	EUR	5	2 663 912,95	11,76
FR0010734376 ARC ACTIONS SANTE INNOVE-B	EUR	1 750	1 027 950,00	4,54
FR0011092436 ARC ACTIONS RENDEMENT	EUR	7 500	1 185 750,00	5,23
FR0013535606 NAT H20 MULTIEQ SP-IC EUR	EUR	3	0,06	0,00
TOTAL IRLANDE			9 926 719,16	43,81
IE000LYBU7X5 HSBC MSCI WLD V ESG USD ACC	EUR	190 000	3 556 059,00	15,69
IE000MLMNY50 ISHARES S&P500 EQ WT USD ACC	USD	215 000	1 168 020,16	5,16
IE00BHZRQZ17 FRK FTSE INDIA UCITS ETF	EUR	44 000	1 889 140,00	8,34
IE00BYX2JD69 ISHARES MSCI WORLD SRI-EUR-A	EUR	300 000	3 313 500,00	14,62
TOTAL LUXEMBOURG			4 621 818,37	20,40
LU0206982414 CANDR MNY MKT SUST USD-I CAP	USD	1 100	644 782,97	2,85
LU1681037609 AMUNDI JAP TOPIX UC-EUR	EUR	10 000	1 064 750,00	4,70
LU1797812986 M&G LX GB FLT RT HY-EURCIHA	EUR	155 000	1 877 236,00	8,28
LU1876461465 AXIOM OBLICAT SICAV-IC EURV	EUR	770	1 035 049,40	4,57

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL Contrats financiers			0,01	0,00
TOTAL Contrats financiers avec appel de marge			0,01	0,00
TOTAL Engagements à terme fermes			0,01	0,00
TOTAL FRANCE			17 867,27	0,08
MARF.JPY Appels marge futures	JPY	-2 000 000	-11 601,60	-0,05
MARF.USD Appels marge futures	USD	31 570	29 468,87	0,13
TOTAL AUTRES PAYS			-17 867,26	-0,08
ESXXU4F00002 Mini SP500- 0924	USD	12	-14 449,73	-0,06
RTAXU4F00002 MINI RUSSEL 0924	USD	5	4 247,18	0,02
RYXXU4F00002 EURJPY-CME 0924	JPY	5	11 601,60	0,05
XAKXU4F00001 E-MINI TECH 0924	USD	4	-19 266,31	-0,09